



## Joyeux Noël et bonne année!

Le 27 novembre 2011, les Vaudruziennes et les Vaudruziens acceptaient la convention de fusion. Depuis, le temps semble s'être accéléré. Notre Commune fêtera bientôt son premier anniversaire...

En moins de douze mois, de nombreux règlements ont été adoptés par les Autorités. La nouvelle organisation a été mise en place et les services ont pu être assurés sans chaos. La population a été invitée à participer à l'élaboration du premier programme de législature. Val-de-Ruz est désormais reconnu comme un acteur de poids dans le paysage politique cantonal.

Nous venons de franchir une étape importante à un rythme qui peut paraître effréné. Mais il n'y a rien de pire que les réorganisations qui traînent en longueur, avec leur cortège d'incertitudes.

Ce premier succès, nous le devons au soutien que nous a apporté le Conseil général et à l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs. Mais nous le devons tout autant à l'élan que nous avons ressenti auprès de la population.

Alors, en cette fin d'année 2013, nous ne voulons pas manquer de vous remercier chaleureusement de votre appui. Ensemble, nous sommes bien partis pour créer cette Commune forte dont nous rêvions il y a deux ans.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël. Tous nos vœux vous accompagnent, ainsi que vos familles et vos proches, pour 2014!

Christian Hostettler, Armand Blaser, Anne-Christine Pellissier, François Cuhe, Claude-Henri Schaller, Patrice Godat

## Actualités

### Changement de logiciel comptable

Notre Commune sera pilote dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour l'utilisation d'un nouvel outil comptable, qui offrira beaucoup plus de fonctionnalités utiles et sera très convivial. L'application de nouvelles normes financières a rendu nécessaire la mise en œuvre immédiate de ce nouveau logiciel.

Dans un premier temps, ce sont principalement la comptabilité générale et le paiement des fournisseurs qui seront concernés. Un projet est en cours pour conduire ce changement dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, quelques inconvénients mineurs et ponctuels pourraient, par exemple, engendrer quelques brefs retards de paiement envers des fournisseurs.

Nous mettrons tout en œuvre pour minimiser les effets négatifs de cette importante évolution et nous nous réjouissons de disposer d'une nouvelle application qui rendra de meilleurs services non seulement à l'administration, mais aussi, à terme, à ses clients.

### Nouvelles des projets

Sous cette rubrique, nous vous présentons périodiquement l'un des projets en cours au sein de la Commune:

Nom du projet	Stratégie d'évolution des infrastructures culturelles, sportives et de loisirs
<b>Projet à réaliser</b>	Evaluer l'état des infrastructures et les besoins à satisfaire, établir une planification d'évolution à moyen et long terme.
<b>Situation actuelle</b>	La Commune de Val-de-Ruz possède un grand nombre d'infrastructures réparties sur tout son territoire dont l'état, l'utilisation et les coûts ne sont pas suffisamment connus et maîtrisés. Une optimisation des ressources doit être possible. Les besoins actuels et surtout futurs ne sont pas suffisamment connus.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser l'offre et l'utilisation des ressources;</li> <li>assurer la sécurité des infrastructures et du matériel mis à la disposition des utilisateurs;</li> <li>rationaliser la maintenance et, si possible, baisser les coûts d'entretien;</li> <li>moderniser les infrastructures;</li> <li>améliorer l'offre touristique.</li> </ul>
<b>Principal service impliqué</b>	Sports – loisirs – culture
<b>Date de lancement</b>	28 novembre 2013
<b>Délai de réalisation actuel</b>	30 septembre 2014

### Fermeture des guichets durant les fêtes de fin d'année

Les guichets de l'administration communale seront fermés du vendredi 20 décembre 2013 à 12h00 au dimanche 5 janvier 2014, de même que les lignes téléphoniques. Les horaires d'ouverture reprendront le lundi 6 janvier 2014 selon les heures habituelles.

Pour toute question urgente en lien avec l'administration des eaux, de la sécurité ou des travaux publics, vous pouvez appeler le 032 886 46 40.

Les demandes de locations et de réservations sont toujours possibles durant cette période depuis notre site internet mais leur traitement sera réalisé dès le 6 janvier 2014.

### Projet Solution

Dans le cadre du projet européen «Solution» visant à soutenir les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, il est temps de boucler la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 octobre 2013.

Dans notre Commune, ce ne sont pas moins de vingt-deux projets qui seront déclarés pour un montant de €847'700, dans le but de récupérer €439'000 de contribution européenne.

A part les projets privés, nous déclarerons les travaux d'assainissement de l'éclairage public de Dombresson, la rénovation de l'immeuble Temple 1 et son installation photovoltaïque à Fontainemelon, l'installation photovoltaïque de l'immeuble communal à Savagnier, le remplacement de la chaudière à bois du collège de Fontaines, l'enveloppe thermique de l'école primaire et enfantine de Cernier et son installation photovoltaïque, la pose de smart-meters à Cernier, ainsi que les heures engagées par le personnel communal dans ce projet.

Une fois les coûts déclarés reconnus par l'Union européenne et la contribution reçue, la Commune versera la part dûe aux propriétaires.

### Mises à l'enquête publique

La modification du plan d'aménagement et du règlement du plan spécial de la zone d'activités mixte (ZAM) à Cernier est mise à l'enquête publique du 6 décembre 2013 au 21 janvier 2014. Le plan peut être consulté au bureau communal des Geneveys-sur-Coffrane. Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique.

### Mesures hivernales – parcage

Pendant la période hivernale, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la commune, de 23h00 à 07h00 afin de permettre le déneigement des chaussées.

La liste des endroits où les propriétaires de véhicules pourront stationner ces derniers de 18h00 à 07h00 est consultable sur notre

site internet ([www.commune-val-de-ruz.ch](http://www.commune-val-de-ruz.ch)). L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier, aux Geneveys-sur-Coffrane, à Vilars et à Villiers.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et des forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à l'adresse [TP.val-de-ruz@ne.ch](mailto:TP.val-de-ruz@ne.ch).

## Vie pratique

### Sapins de Noël et couronnes de l'Avent

A la période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Afin de vous permettre de passer de belles fêtes de Noël sans incident, nous vous rappelons quelques précautions de base à observer en matière de prévention incendie.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tel que le « Nordmann », restent verts et très fournis même secs et ils risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est par conséquent absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tout autre élément à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées. Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est prudent de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'allumer les bougies qui les ornent et si la verdure est trop sèche de renoncer à les allumer. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance.

Les couronnes doivent être posées sur un plateau incombustible et lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

### Fermeture des guichets de Vilars et Villiers

La promotion des guichets décentralisés de Vilars et Villiers a été effectuée à plusieurs reprises, que ce soit dans la presse quotidienne, par tous-ménages ou par des annonces dans Val-de-Ruz Info. Il était question des horaires d'ouverture et des prestations offertes.

Malgré ces annonces, nous devons constater une faible fréquentation. Passés les premiers jours d'ouverture où il y a eu 1 x 6 personnes le 30 janvier 2013, nous avons compté 3 x 4 personnes, 22 x 3 personnes, 31 x 2 personnes et 43 x 1 personne, soit 100 jours avec fréquentation. Il faut également constater qu'il y a eu 54 jours d'ouverture sans aucun contact. La baisse de fréquentation est plus marquée depuis la rentrée des vacances scolaires d'été. En effet, seules 37 personnes se sont présentées aux guichets en 56 jours d'ouverture. Nous pouvons également constater qu'une minorité de prestations nécessitaient une présence physique et qu'une réponse identique aurait pu être donnée sans problème par téléphone.

Chaque guichet décentralisé, outre la mobilisation des locaux, nécessite une infrastructure minimale de base en informatique, une liaison au réseau cantonal et une ligne téléphonique. Si le personnel en place dans ces guichets effectue un travail quotidien qu'il emporte avec lui, ce service nécessite également les déplacements du personnel, la mise en route des systèmes et leur arrêt. En ressources humaines, ce temps correspond à un taux d'activité de 10%. Le surcoût à la prestation à l'acte est ainsi d'environ CHF 180.00, par rapport à une prestation délivrée au bureau central de Cernier.

Au vu de ce constat, la question du maintien de ces guichets décentralisés s'est naturellement posée lors de l'élaboration du budget 2014 et en raison du coût supplémentaire engendré par cette prestation, la décision de fermer ces derniers au 1<sup>er</sup> janvier 2014 a été prise en accord avec le Conseil général. Comme jusqu'à présent, des prestations à domicile peuvent être délivrées sur demande justifiée.

Une nouvelle affectation de ces locaux est en cours d'étude auprès de l'administration de la gérance du patrimoine.

## Manifestations

### Cinéma « Connaissance du Monde » à Fontainemelon le mercredi 8 janvier 2014 à 20h00

Dans le cadre du partenariat qui nous lie avec « Connaissance du Monde », nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film de Luc Giard « Irlande – ombres et lumières » le mercredi 8 janvier 2014 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon. Vente des billets à l'entrée de la salle. Informations sous [www.connaissancedumonde.com](http://www.connaissancedumonde.com).

### Recrutement 2014 des sapeurs-pompiers

Une séance d'information sur l'incorporation au sein du service de défense incendie du Val-de-Ruz aura lieu **lundi 20 janvier 2014 à 19h30** à l'aula de la Fontenelle à Cernier (rue de Chasseral 3).

Au cours de cette soirée, les personnes présentes seront informées sur l'organisation et les buts du service de défense incendie. Les tâches et obligations, l'instruction et les différentes possibilités d'incorporation seront également exposées.

L'incorporation se fera selon les besoins afin de maintenir un effectif suffisant dans les différentes sections. Pour rappel, nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

## Déchets tout ce qu'il faut savoir

Notre Commune possède six déchèteries.

#### Cernier (Rue Guillaume-Farel)

Mardi de 10h00 à 11h45  
Jeudi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h45

#### Dombresson (Ruz Chasseran)

Mardi de 10h00 à 11h45  
Jeudi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h45

#### Chézard-Saint-Martin (Champs-Robert 1),

Lundi de 10h00 à 11h45  
Mercredi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h45

#### Fontainemelon (Rue de la Côte),

Lundi de 10h00 à 11h45  
Mercredi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h45

#### Les Geneveys-sur-Coffrane (Rue de la Rinche 8)

Lundi de 10h00 à 11h45  
Mercredi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h45

#### Savagnier (Rue des Forges 8a)

Lundi de 10h00 à 11h45  
Mercredi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h45

Dans nos 6 déchèteries, vous pouvez amener, pendant les heures d'ouverture:

 PET (bouteilles à boissons)

 Piles et accumulateurs

 Objets encombrants

 Huiles minérales et végétales

 Capsules Nespresso

 Ferraille

 Déchets inertes (petites quantités)

 Appareils électriques et électroniques

 Aluminium et boîtes de conserve

 Plastiques propres

 Déchets compostables

 Sagex encombrants

 Bois

Dans les éco-points, les déchets suivants sont récoltés, 7/7

 Textiles

 Papier / journaux

 Carton

 Verre

## Avis importants

### Récupération des plastiques

A partir du 1er janvier 2014, les plastiques « de ménage » comme les barquettes de fruits et de légumes ainsi que les autres plastiques propres seront récupérés dans toutes les déchèteries.

### Déchèterie de Plaines-Roches

La collaboration avec la déchèterie de Plaines-Roches se termine au 31 décembre 2013 pour les habitants de Fontaines, Engollon et Fenin-Vilars-Saules. Dès le 1er janvier 2014, tous les citoyens de la Commune doivent donc se rendre dans l'une de nos 6 déchèteries où les mêmes prestations de recyclage sont offertes.

Le ramassage des déchets verts « porte à porte » se déroule de mars à novembre de chaque année. En dehors de cette période, ces déchets sont à amener dans l'une des six déchèteries. **La reprise des tournées aura lieu dès le 17 mars 2014.**

Tous les habitants peuvent déposer gazon et branchages **gratuitement** à la Compostière de Boudevilliers. Du terreau issu des ramassages est aussi à disposition. L'horaire hivernal est le suivant : **du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**, La Compostière sera ouverte les vendredis 27.12.13 et 03.01.2014 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**Chaque jour (sauf le vendredi et le dimanche), une déchèterie au moins est à disposition des habitants de la Commune, ceci indifféremment du village où ils habitent.**

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'administration des travaux publics au 0328865635 ou à l'adresse [TP.val-de-ruz@ne.ch](mailto:TP.val-de-ruz@ne.ch).

## LA LONGUE VIE DES DECHETS ABANDONNES DANS LA NATURE

 Cigarette sans filtre <b>3 MOIS</b>	 Mouchoir en papier <b>3 MOIS</b>	 Pelure de fruit <b>3 - 6 MOIS</b>	 Journal <b>3 - 12 MOIS</b>	 Alumette <b>6 MOIS</b>	 Filtre de cigarette <b>1 - 2 ANS</b>	 Chewing-Gum <b>5 ANS</b>
 Boîte en aluminium <b>10 - 100 ANS</b>	 Briquet <b>100 ANS</b>	 Gobelet plastique <b>100-1000 ANS</b>	 Sac plastique <b>100-1000 ANS</b>	 Polystyrene <b>1000 ANS</b>	 Carte téléphonique <b>1000 ANS</b>	 Verre <b>4000 ANS</b>